



VOREPPE
ré·invente
VOREPPE

LIVRE BLANC

DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE VOREPPE

PRÉSENTÉ À VOREPPE
LE 27 JANVIER 2023

SOMMAIRE

- 1** POURQUOI DES ÉTATS GÉNÉRAUX À VOREPPE ? **P.4**
- 2** LES ENSEIGNEMENTS DE LA PHASE D'ÉCOUTE DE LA POPULATION **P.6**
- 3** QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES SUR L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DE LA CONSTRUCTION **P.9**
- 4** LE CADRE DANS LEQUEL S'INTÈGRE LA RÉFLEXION **P.13**
- 5** CE DONT ONT TÉMOIGNÉ LES PARTICIPANTS À LA DÉMARCHE **P.16**
- 6** UNE CONTROVERSE AU CŒUR DE LA RÉFLEXION : LE RYTHME DE CONSTRUCTION À VOREPPE ET LA STRATÉGIE URBAINE DÉPLOYÉE PAR LA MUNICIPALITÉ **P.22**
- 7** LES COMPROMIS QUI ONT ÉMÉRGÉ AU FIL DES DÉBATS **P.24**
- 8** LA SUITE DE LA DÉMARCHE : VERS UNE ÉVOLUTION DU PLU **P.31**



Collectivement,
soyons fiers de ce travail
et portons avec succès
ce livre blanc
qui réinvente Voreppe !

Le mot du maire • **Luc Rémond**

PENSER, AVEC VOUS, LE FUTUR DE VOREPPE

Chères Voreppines, Chers Voreppins,

Il y a plusieurs mois déjà, nous avons souhaité lancer les États Généraux de Voreppe pour penser, avec vous, son futur et ses contours. Une véritable démarche de concertation dans l'objectif de veiller à la préservation de notre qualité de vie en tant qu'habitant de Voreppe.

Cette qualité de vie est fondée sur un triptyque qui nous est cher. Voreppe est une ville :



à taille humaine



proche de la nature



bénéficiant d'un niveau d'équipements et de services élevé pour une commune de cette taille.

Pour autant, les évolutions sociétales, sociales ou encore démographiques viennent déstabiliser nos équilibres et font évoluer notre pratique du territoire. C'est pourquoi vous avez été invités à prendre part à une mobilisation sans précédent dans notre commune. D'abord par un temps d'écoute qui a permis d'identifier une forte préoccupation au sein d'une partie de la population concernant la perte d'identité de notre commune. Puis par des réunions thématiques nous apportant la matière nécessaire pour nourrir les débats. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont eu l'occasion d'y participer.

Être citoyen n'est pas une tâche facile dans un monde où le quotidien est de plus en plus dense et où nos responsabilités, individuelles comme collectives, sont multiples. Donner son avis, écouter celles et ceux qui ne le partagent pas et débattre sont des étapes qui prennent du temps et de l'énergie pour arriver à l'adoption de compromis. Vous y êtes pourtant parvenus.

Toutes ces étapes nous amènent aujourd'hui à ce livre blanc qui représente l'aboutissement de votre travail ! Vous y trouverez l'état des lieux comme point de départ de la démarche, jusqu'aux grandes conclusions sous la forme de propositions issues de nos compromis. À nous élus, désormais, de le faire vivre et d'engager le plus fidèlement possible les actions qui en découlent.



1

POURQUOI DES ÉTATS GÉNÉRAUX

À VOREPPE ?

Les territoires français connaissent de profonds bouleversements provoqués par des modes de vie qui évoluent très rapidement et dont découlent des pratiques territoriales mouvantes.

Prenons un exemple simple concernant la mobilité. Si dans les années 1970 un Français parcourait en moyenne 5 km par jour, on constate aujourd'hui qu'il en fait près de 40. Le taux d'activité féminin a également fortement progressé et on dénombre désormais une majorité de couples bi-actifs. Le temps consacré au travail a diminué tout comme la taille des ménages, l'espérance de vie s'est fortement accrue, la part des + de 65 ans a fortement augmenté, l'économie s'est tertiaisée et le coût du logement a explosé.

En parallèle et à l'image d'une partie des habitants de Voreppe, beaucoup de communes sont touchées par une opposition entre administrés et élus sur le sujet des constructions et de leur évolution. Ces politiques volontaristes menées par les élus ont pour objectif de préserver un équilibre générationnel, social et fonctionnel.

**La commune de Voreppe,
et ses habitants, n'échappent
pas à ces évolutions
et plusieurs de ces équilibres
tendent à se modifier :**

- le vieillissement accéléré de la population nécessite une réflexion sur les services à organiser en face de cette nouvelle demande, et sur l'équilibre à trouver avec les politiques en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;
- la décohabitation crée une réflexion sur le logement ;
- les contraintes financières des collectivités engendrent une réflexion sur le fonctionnement des équipements et des services publics ;
- l'évolution des modes de vie dont l'accroissement du périmètre domicile-travail entraîne une réflexion sur la mobilité au sein de la commune mais aussi à ses portes d'entrée et de sortie.

Face à ces réalités, les élus de Voreppe ont souhaité organiser :



4 TABLES RONDES CITOYENNES

pour écouter les habitantes et les habitants, dont une spécialement dédiée aux jeunes.



UN SONDAGE AUPRÈS DE 588 PERSONNES

qui formaient un échantillon représentatif de la population a été réalisé et a mis en lumière certaines préoccupations partagées par des

citoyens concernant notamment la stratégie urbaine de la commune, fortement questionnée.

Dans ce contexte, les États Généraux ont été lancés avec pour objectif de réinventer le Voreppe de demain. La démarche visait à construire avec la population une vision partagée de l'évolution de Voreppe qui prenne en compte les enjeux auxquels est confrontée la commune tout en respectant les fondamentaux du modèle de Voreppe. Un processus collectif et participatif basé sur ce que les citoyens ont exprimé à la suite de trois étapes bien distinctes :

- 1 Un volet historique pour comprendre comment s'est construite la commune.
- 2 Une partie sur le contexte qui entoure l'évolution actuelle de la commune : entre les dynamiques fonctionnelles, les pratiques territoriales et l'évolution des modes de vie.
- 3 Une dernière phase pour faire émerger des compromis nécessaires à la construction du Voreppe de demain.

Ces trois temps majeurs ont été composés de plusieurs moments d'échange dont :

➤ **1 réunion d'introduction** analysant les enquêtes qualitatives et quantitatives et annonçant le programme de la démarche ;

➤ **La constitution d'un panel d'habitants** suivant toute la démarche : le comité citoyen ;

➤ **2 réunions sur la culture commune de la ville et ses enjeux** avec une exposition dans la ville ;

➤ **3 conférences d'experts** sur le diagnostic de la situation actuelle de la commune ;

➤ **2 demi-journées de balades urbaines** lors desquelles les citoyens ont été invités à photographier les éléments positifs et négatifs du paysage ;

➤ **2 soirées débats, 4 ateliers citoyens et 2 soirées controverses** pour construire une vision partagée de l'avenir de Voreppe ;

➤ **1 soirée de présentation** et d'explication du PLU ;

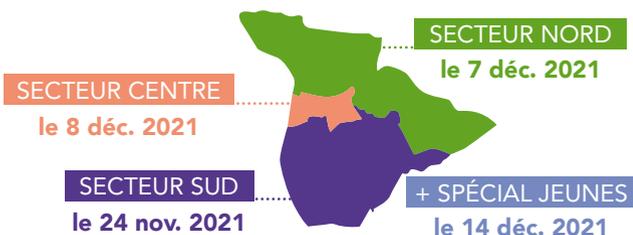
➤ **1 soirée de clôture** (synthèse la plus exhaustive) puis, remise du livre blanc lors des vœux du Maire.

2

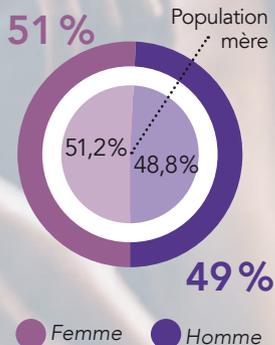
LES ENSEIGNEMENTS DE LA PHASE D'ÉCOUTE DE LA POPULATION

La phase d'écoute de la population, en amont de ces États Généraux, a été composée de deux enquêtes distinctes : une enquête qualitative et une enquête quantitative.

L'enquête qualitative s'est déroulée autour de **3 tables rondes** organisées dans trois secteurs différents de la ville, ainsi que d'**une table ronde spécialement dédiée aux jeunes** Voreppins :



Sur la base d'un échantillon représentatif de la population, **588 personnes ont pu participer à l'enquête quantitative** par l'intermédiaire d'un questionnaire téléphonique du 1^{er} février au 2 mars 2022.



Tranche d'âge	Population mère		Échantillon
0 - 14	17,61%	•	
15 - 29	15,29%	18,56%	19%
30 - 44	17,41%	21,13%	21%
45 - 59	21,66%	26,29%	26%
60 - 74	18,36%	22,28%	22%
74 et +	9,68%	11,74%	12%

Les premiers résultats ont montré que la commune de Voreppe bénéficie d'un imaginaire structuré autour de deux idées :

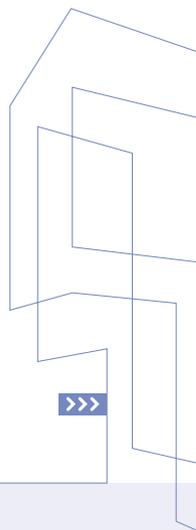


Une ville perçue comme « à taille humaine »



Une ville perçue comme « à la campagne »

Si pendant longtemps, l'attractivité résidentielle d'une commune s'est mesurée à sa capacité à proposer des emplois, elle est tout autre aujourd'hui et repose majoritairement sur le cadre de vie que le territoire propose. Mesurer **la qualité de vie**¹ repose sur l'expression de sentiments très subjectifs mais qui forment tout de même un compromis entre plusieurs critères importants. Le premier des atouts de la commune mis en avant par la population est **la qualité de l'environnement et la proximité de la nature**² qui placent Voreppe comme une alternative privilégiée à la vie grenobloise. **La situation géographique**³ est également un atout de Voreppe selon ses habitants puisque la commune serait idéalement située entre Voiron et Grenoble. **La taille de la commune**⁴ est louée comme un bon compromis entre la « grande ville » car on a accès à des services et des équipements de qualité et en nombre suffisant, tout en bénéficiant des atouts de la « petite ville » à savoir le calme et la tranquillité et un maintien du lien social plus contraignant dans les communes trop importantes.



QUALITÉ DE VIE¹

91 %*
assez ou très
satisfaits

ENVIRONNEMENT
PRIVILÉGIÉ²

94 %*

BIEN SITUÉ³

98 %*

À TAILLE HUMAINE⁴

90 %*

plutôt ou tout à fait d'accord

*des répondants



À l'inverse, plusieurs sentiments exposés sont révélateurs d'inquiétudes de la part d'une partie des habitants majoritairement fondées sur l'urbanisme et la mobilité :

> Certains ne croient pas à l'efficacité de la politique d'urbanisme conduite par la municipalité et à son impact sur la dynamique démographique et son impact sur le fonctionnement des services (baisse des effectifs des écoles) et sur sa capacité à maintenir l'équilibre social compte tenu de l'évolution continue des coûts du logement.

> Certains considèrent que cette stratégie génère des externalités négatives au premier rang desquelles l'accroissement des difficultés de circulation et de stationnement et son impact sur la dégradation de la qualité de l'air, l'augmentation du bruit, la dégradation de la sécurité. Parmi les autres conséquences négatives est évoqué un déséquilibre habitat/services.

> Certains considèrent, qu'à terme, cette stratégie peut mettre en péril l'identité de Voreppe et sa qualité de vie avec une bétonisation, une perte de convivialité et une altération du « vivre ensemble » réduisant Voreppe à une banale « villedortoir » ou une banlieue sans âme plutôt qu'une commune à part entière.

DE MANIÈRE PLUS GLOBALE

Les répondants ont le sentiment que Voreppe a changé/évolué

PLUTÔT EN BIEN

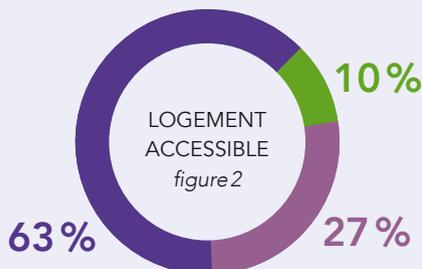
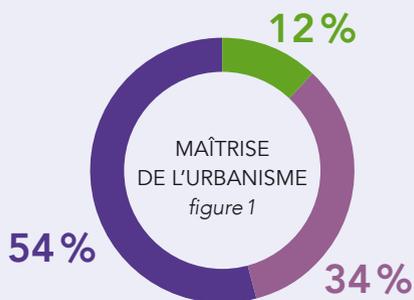
PLUTÔT EN MAL

32%*

28%*

Un constat équilibré qui l'est moins sur l'évolution de la maîtrise de l'urbanisme (figure 1) et de la facilité à trouver un logement accessible (figure 2).

L'intérêt de construire avec la population une vision partagée de l'évolution de Voreppe qui prenne en compte les enjeux auxquels est confrontée la commune tout en respectant les fondamentaux du modèle de Voreppe était donc immense.



3

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES SUR L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DE LA CONSTRUCTION

Dans l'objectif d'établir et de faire partager un état des lieux de l'évolution réelle de Voreppe, plusieurs réunions ont permis de partager certains constats en chiffres et en statistiques.



> UNE DÉMOGRAPHIE EN PANNE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Durant ces 50 dernières années, **la population de Voreppe a connu trois grandes phases d'évolution** pour arriver à 2020, année durant laquelle elle a atteint son niveau de 1999.

Alors que de 1968 à 1982 la croissance démographique bat son plein avec une population qui grandit de +3 185 habitants en 15 ans, elle commence à ralentir au milieu des années 1980 pour voir son solde migratoire devenir négatif en 1999. En 2010, la population communale connaît son apogée (+ 1 877 habitants entre 1982 et 2010), pour décliner ensuite jusqu'à aujourd'hui avec une perte de 572 habitants en dix ans.

> UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ACCÉLÉRÉ



La photographie de la population actuelle nous montre un déséquilibre générationnel qui s'accroît année après année. En 10 ans, la population des plus de 60 ans a augmenté de 669 personnes tandis que la population des moins de 60 ans a baissé de 1 090 personnes. Cette évolution se traduit par une part d'actifs résidents qui faiblit comme en témoignent plusieurs indicateurs. À titre d'exemple, **l'indice de dépendance économique** est le rapport entre la population des jeunes (moins de 20 ans) et la population des personnes âgées

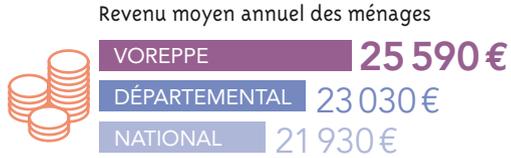
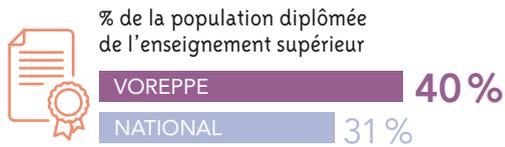
(+ de 60 ans) par rapport à la population en âge de travailler (20 à 59 ans). Il est de 110 à Voreppe contre 105 en moyenne au niveau du Pays Voironnais contre 100 pour la moyenne nationale.

On constate ainsi que, depuis 2008, il y a une augmentation continue des habitants retraités.

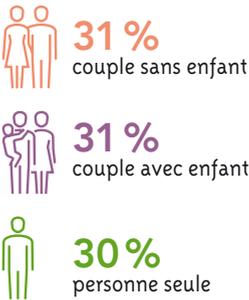


> **UNE POPULATION DIPLÔMÉE ET PLUTÔT AISÉE**

La photographie sociale de la commune traduit une population plus diplômée et plus aisée que les moyennes nationales et départementales.



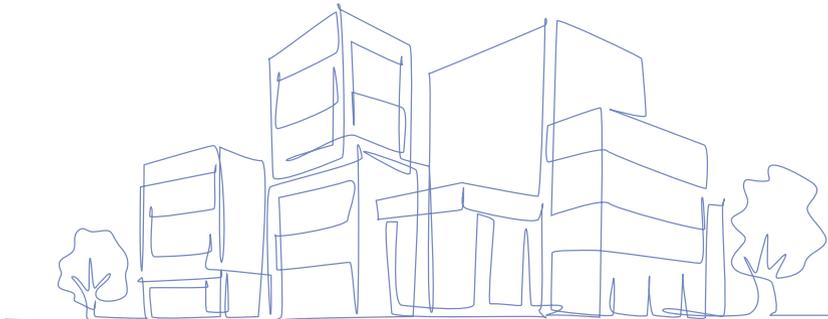
Composition des ménages aujourd'hui



> **UNE TYPOLOGIE DES MÉNAGES INÉDITE**

La population de Voreppe reste plutôt familiale.

Pour autant, si pendant des années les couples sans enfant (31% aujourd'hui) et les couples avec enfant (31% aujourd'hui) prédominaient dans la configuration des foyers français, et donc voreppins, on constate aujourd'hui que la part des ménages composés d'une personne atteint presque le même niveau (30% aujourd'hui). Le phénomène de décohabitation a des conséquences sociales qui se traduisent par des difficultés à accéder à un logement qui corresponde à la taille plus petite des ménages composés d'une seule personne.



> DES LOGEMENTS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

Si la population baisse pour atteindre aujourd'hui le même niveau qu'en 1999, les logements, en parallèle, n'ont cessé d'augmenter*. Le parc de logements à Voreppe s'est surtout bâti entre 1945 et 1990 avec la construction, en grande majorité, de maisons individuelles. Pour augmenter sa population de 3 185 habitants supplémentaires entre 1968 et 1982, la commune a construit 996 logements supplémentaires. Mais, alors que la population communale a baissé de 572 personnes depuis 2010, le parc de logements a continué à croître avec 374 logements supplémentaires sur la période.

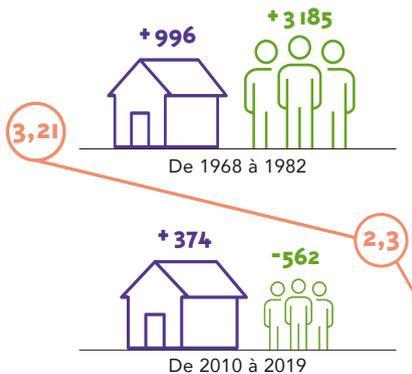
Le nombre de logements construits est tout aussi révélateur que la surface moyenne des logements commencés qui diminue progressivement de 112m² en moyenne entre 2010 et 2014, à 76,6m² entre 2015 et 2019. Des logements plus petits pour des ménages à taille plus petite également.

Dans le même temps, le nombre de logements vacants a également fortement progressé avec 221 logements vacants supplémentaires depuis 2010. Alors que les logements vacants représentaient 4,6% du parc en 2010, ils en représentent aujourd'hui 9,2%.

*Chiffres de l'INSEE et de la mairie de Voreppe

+ de logements et - d'habitants par logement

■ Nombre moyen d'occupants par logement



Un habitat dominé par la maison individuelle

70% des nouveaux logements sont des maisons



57% des nouveaux logements sont des maisons



Des surfaces habitables qui diminuent

En moyenne et en m²



De 2010 à 2014

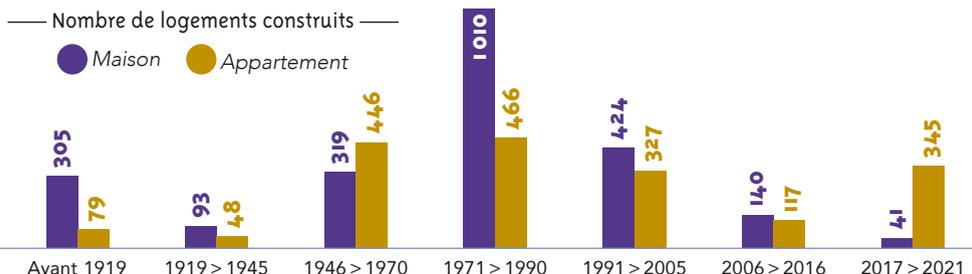


De 2015 à 2019

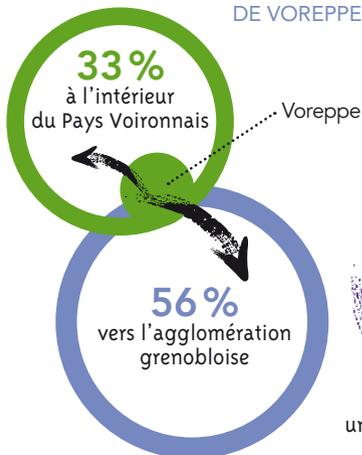
... comme la taille des ménages

— Nombre de logements construits —

● Maison ● Appartement



DÉPLACEMENTS
DOMICILE-TRAVAIL
DES RÉSIDENTS ACTIFS
DE VOREPPE



> **DES EMPLOIS À LA BAISSÉ ET UNE MOBILITÉ DOMICILE-TRAVAIL BASÉE SUR LA VOITURE INDIVIDUELLE**

La dynamique économique de Voreppe a une caractéristique particulière par rapport à la dynamique globale française : si l'activité industrielle baisse au profit de l'activité tertiaire, elle décroît bien plus lentement que la moyenne. Les emplois dans l'industrie concernent 30% du total des emplois contre 12% en moyenne en France. Ce qui se traduit par une sphère productive encore bien présente sur la commune notamment via la zone Centr'Alp. Pour autant, cela ne veut pas dire que tous les Voreppins y travaillent, bien au contraire!

Conséquence :
une forte utilisation de la voiture individuelle pour se déplacer.



75%

EN CONCLUSION

L'évolution de la pratique des territoires provient d'une évolution de la population : elle se type et se gentrifie. Les Voreppins vivent autant, voire plus, en dehors de Voreppe que dans leur commune.

C'est un nouveau rapport à la ville et à notre domicile qui se dessine sous nos yeux et qui, par l'évolution de nos modes de vie et de nos pratiques, amène une lecture différente des enjeux.

LE CADRE

DANS LEQUEL S'INTÈGRE

LA RÉFLEXION

Dans un monde territorial où les frontières n'existent plus, où la géographie des lieux est de plus en plus distincte de la géographie des gens et des usages, la réflexion doit se situer à un niveau plus large que la simple échelle communale. Plusieurs documents sont interdépendants et permettent une collaboration plus globalisante entre les différents territoires. Les évolutions législatives prochaines doivent alors être expliquées, anticipées et intégrées.

► LE SCOT DE LA GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme dont la fonction est de coordonner le développement de plusieurs territoires voisins qui est voté par les élus. Il projette les réflexions aux trente prochaines années dans le but d'intégrer les nouvelles réglementations nationales et de soutenir les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) avec des outils d'ingénierie performants. Surtout, il définit une stratégie en matière d'aménagement du territoire en organisant un grand espace de vie, d'entente et d'actions.

Le SCoT de la Région grenobloise, initié en 2008 et approuvé en 2012, réunit 261 communes pour 787 094 habitants. Il regroupe 7 territoires, Grenoble-Alpes Métropole, le Pays Voironnais, Bièvre Isère, Bièvre Est, le Grésivaudan, Saint-Marcellin Vercors Isère et le Trièves.

Les enjeux du SCoT pour Voreppe sont multiples et concernent plusieurs volets de son développement et de son aménagement avec comme base la lutte contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines tout en favorisant « une meilleure articulation entre habitat, commerces, services, équipements et activités ». Il définit ainsi dans la commune des espaces préférentiels de développement qui doivent accueillir les 2/3 de l'offre nouvelle en logement et dans lesquels la densité doit au minimum être de 0,5 m² de surface de plancher pour 1 m² d'unité foncière.

Le SCoT impose également à la commune la construction d'au moins 5,5 logements par an par tranche de 1 000 habitants soit 54 logements nouveaux chaque année pour Voreppe en moyenne.



> LE SCHÉMA DE SECTEUR ET LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU PAYS VOIRONNAIS

Le Schéma de Secteur du Pays Voironnais a comme objectif de décliner le SCoT et de spatialiser le projet de territoire.

Il s'articule autour de 4 grands objectifs :



Affirmer le rôle de **pôle d'équilibre** du Pays Voironnais au sein de la Région grenobloise



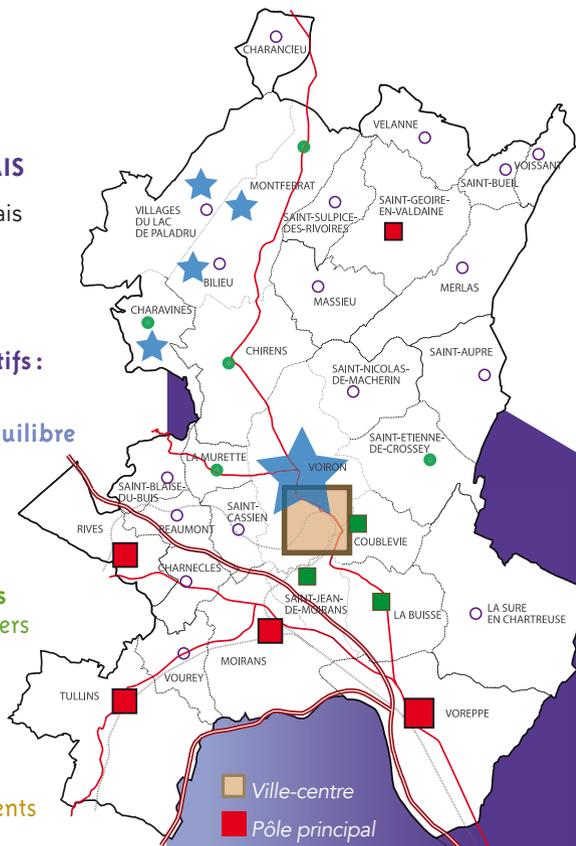
Reconnaître et garantir le rôle essentiel des **espaces naturels, agricoles et forestiers** dans le fonctionnement du territoire



Articuler le **développement des tissus urbanisés** et l'organisation des déplacements



Faire du développement urbain un des leviers de la **qualité de vie** et de l'**attractivité du territoire**



Dans le Schéma, Voreppe apparaît comme un pôle complémentaire indispensable au renforcement de la centralité voironnaise avec un objectif de production de logement minimum fixé à 75 logements par an et à 70% sous la forme d'habitat groupé ou collectif.

Le Programme Local de l'Habitat (2019-2024) décline de manière plus spécifique la politique de l'habitat du territoire. Il fixe le nombre de logements que Voreppe doit construire sur la période soit 450 logements minimum dont 135 logements sociaux.



► ENTRE ZEN ET ZAN, VERS UNE RÉVOLUTION DE L'AMÉNAGEMENT

Face à l'ampleur de la crise climatique, les territoires doivent s'inscrire dans une double trajectoire d'ici à 2050 ; la neutralité carbone (le Zéro Émission Nette) et la neutralité foncière (le Zéro Artificialisation Nette). Outre l'horizon 2050, la loi Climat et Résilience de 2021 fixe des échéances claires pour les 10 prochaines années avec l'interdiction progressive de louer les passoires thermiques, les restrictions de circulation des véhicules les plus polluants dans les Zones à Faibles Émissions (obligatoires pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants) et une division par 2 de la consommation foncière.

Le Zéro Artificialisation Nette*

L'artificialisation des sols est le principal facteur de la perte de biodiversité. En France, ce sont l'équivalent de 4 terrains de foot par heure qui sont artificialisés. À Voreppe, entre 2011 et 2021, 21 ha ont été consommés dont 50 % pour l'habitat et 47 % pour des espaces économiques dédiés.

La loi impose désormais, d'ici 2030, une réduction de 50% de la consommation des espaces naturels et forestiers sans compensation possible pour arriver à la neutralité foncière à l'horizon 2050.

**Solde entre l'artificialisation et la renaturation*



Le Zéro Émission Nette

Les accords de Paris engagent une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 par rapport à 1990 pour arriver à la neutralité carbone à l'horizon 2050. Sur la période 1990-2020, la production de GES a diminué de 20 %. Elle doit donc encore baisser de 20 % dans les 10 prochaines années.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR NOS TERRITOIRES ?

Ces deux réglementations organisent la fin du modèle d'aménagement hérité des années 1960 qui se fondait sur une énergie et une mobilité à bas coût, une surconsommation foncière et un foncier à bas coût, et une augmentation rapide de la population. Elles poussent à aller vers un nouveau modèle qui se base sur la mixité fonctionnelle, un aménagement des courtes distances, l'optimisation des espaces déjà bâtis, la réhabilitation du logement vacant et le réinvestissement des centralités et des polarités, ainsi que la relocalisation des activités économiques compatibles avec l'habitat dans les centralités.

— Les secteurs les + émetteurs de GES en France —

TRANSPORT	34 %
AGRICULTURE	21 %
LOGEMENT ET TERTIAIRE	20 %
MANUFACTURE ET CONSTRUCTION	11 %
INDUSTRIE DE L'ÉNERGIE	11 %
DÉCHETS	3 %

5

CE DONT ONT TÉMOIGNÉ LES PARTICIPANTS À LA DÉMARCHE

Tout au long des différentes étapes des États Généraux, les citoyens volontaires ont eu l'occasion de s'exprimer. Que ce soit lors des réunions publiques, dans les tables rondes, grâce aux balades urbaines ou encore via le micro-trottoir.



Deux matinées ont été l'occasion de faire des balades urbaines dans l'objectif de capturer ce qui était positif et négatif dans le paysage urbain et naturel de Voreppe.

LES BALADES URBAINES

LES POINTS NÉGATIFS

Dans ce qui ne plaît pas aux habitants ressort majoritairement

**le manque d'unité architecturale
et le non-respect de l'identité
des quartiers de la ville.**

Deux marqueurs qui nourrissent le sentiment d'une perte d'identité globale de la ville et de ses quartiers, et qui amènent certains Voreppins à « ne plus reconnaître le Voreppe » qu'ils aimaient.

Des architectures
qui ne se complètent pas.



« Voreppe se bétonne »

« On favorise l'habitat collectif sur l'individuel »

« Le commerce de proximité est en déclin »

« Voreppe va devenir une ville-dortoir »

« Le centre-bourg est en difficulté »

« Le vivre ensemble n'existe plus »

L'intégration des immeubles, des maisons, et plus globalement de tous les aménagements au paysage naturel urbain est une nécessité selon les habitants.

L'aménagement de la ville doit se penser de manière anticipée selon l'aménagement qui pourra être fait autour pour que ce dernier soit connecté au reste de la ville et à son identité architecturale. La qualité d'usage et le fonctionnement par systèmes écologiques de certains immeubles sont aussi pointés du doigt comme étant des conditions sine qua none pour qu'ils puissent s'implanter à Voreppe.



Deux styles d'architecture différents voire antagonistes !



Les habitants souhaitent voir s'appliquer une plus grande régulation publique dans les projets urbains de la ville pour **éviter le plus possible les constructions jugées comme « anarchiques »** d'un immeuble au milieu d'un quartier résidentiel.

Construction d'un immeuble en plein cœur d'un quartier résidentiel = **vue dégradée / moins d'espaces naturels / moins d'intimité.**

LES BALADES URBAINES LES POINTS POSITIFS

À l'inverse, **sont loués tous les efforts de végétalisation et d'intégration de certains immeubles au paysage voreppin** et au décor de montagnes dont il bénéficie.



Un **paysage harmonisé** et végétalisé.



Entre le Chevalon et Morletière
Des **toitures rappelant l'architecture historique** sur des bâtiments modernes.



Les Voreppins ont mis en avant les constructions qui bénéficiaient d'un **aménagement extérieur qui puisse permettre à ses occupants de pouvoir se déplacer à pied et à vélo.** Selon eux, trop de zones restent encore sans aménagements en pistes cyclables et en espaces piétons sécurisés.

Avenue Simone Veil
Bordures arborées et espaces piétons.

Enfin, pour que l'aménagement urbain de la ville puisse révéler son histoire, il est important que le patrimoine soit plus mis en avant et respecté. Le centre historique de Voreppe est une richesse selon ses habitants et il ne peut être convenable qu'il soit dégradé.



LES MICROS-TROTTOIRS

Deux micros-trottoirs ont été organisés pour aller cueillir la parole des habitants de Voreppe. Nous avons décidé de prendre des exemples qui résument bien ce qui a été entendu.

« J'habite Voreppe depuis près de sept ans. Nous avons été intéressés par la qualité de vie que la ville propose, son côté village et sa proximité avec Grenoble. On a l'impression de voir beaucoup de constructions se faire et ça prend la direction d'une cité-dortoir qui annoncerait la mort de la ville. Il est donc important de développer le commerce de proximité et le commerce local pour garantir une attractivité efficace de la commune. Il manque une offre pour les produits bio et locaux... »

« Nous avons un centre-ville magnifique, mais qui n'est pas mis en valeur, c'est dommage. »

« La mentalité a changé, les gens se disent moins "bonjour". Le Covid a amené plus d'individualisme. Pour ce qui concerne l'urbanisme, tant que l'on construit intra-muros, ça ne me dérange pas, il faut simplement garder du terrain vert et de la verdure. Démolir une vieille maison pour reconstruire à la place, ça ne me dérange pas. Ce qui me dérange en revanche c'est prendre du terrain agricole, ou du terrain vierge pour construire à la place. L'humain n'est pas seul sur Terre et on a tendance à l'oublier. »

« Je suis plutôt contente. Cela fait 30 ans que je suis là et je trouve que pour Voreppe nous avons plein d'équipements, des associations qui sont vivantes, une qualité de vie qui s'est bien améliorée. »

« Nous habitons Voreppe depuis toujours. Je ne pense pas qu'il y ait une moins bonne entente entre les habitants par rapport à avant, ni même une qualité de vie qui se dégrade. Il y a des évolutions de société que nous subissons peut-être, comme ailleurs. La seule inquiétude que nous avons c'est la perte de dynamisme de la ville et des activités, notamment pour les jeunes. Si nous étions jeunes aujourd'hui, nous ne serions pas certains de rester ici. »

« Il faut miser sur des immeubles passifs avec l'intégration de la végétation dans leur fonctionnement. On construit sur des terrains où il y avait des habitations et pas sur des terrains vides, donc ça c'est bien car on évite d'étendre encore et encore. Le problème c'est que ce sont des petits appartements donc des familles qui vont transiter, c'est un non-sens. Il faudrait peut-être moins construire mais plus rénover. »





LE COMITÉ CITOYEN

Bernard AFETTOUCHE
 Laurent BAGNAUD
 Johann BELLINA
 Bénédicte BOURDET
 Marie-Claire BOUVIER-PATRON
 Jean-Marc BUTTIN
 Benoît CANDIARD
 Nicolas CHARREAU
 Philippe COSTA
 Philippe DELCROS
 Danièle DELORME
 Rudolf DIMPER
 Olivier FAGOT-REVURAT
 Nadine FOURNIER
 Amélie GARNIER
 Nicolas GARRAUD
 Éric GARRAUD
 Christiane GENEVE
 Nicolas GERIN
 Patrick LANNAUD
 Stéphane LOPEZ
 Béatrice MARCELLIN
 Jean-Pierre MARTIN
 Marion MARTINELLI
 Chantal MATHIEU
 Pascale MAZZILI
 Bernard ODRU
 Michel PIGNON
 Benjamin PITAULT
 Valérie ROSSIN

L'ensemble de la démarche des États Généraux de Voreppe a été suivi par un comité de citoyens voreppins volontaires (cités ci-contre). Ils ont été invités à partager leurs impressions, leur ressenti ou encore leurs idées avant, après et pendant les différentes étapes. Assidus et constructifs, nous saluons leur énergie mise à disposition du collectif et remercions chacune et chacun pour leur contribution fondatrice de ce livre blanc.

Leurs contributions permettent d'illustrer à la fois le constat initial tout en proposant des leviers d'action qui répondent aux enjeux soulevés. Les compromis qui ont émergé des différents débats mettent en lumière une grande partie de leurs travaux.



LA MOBILITÉ

Développer les modes doux (piétons et cycles)

- Créer des pistes cyclables.
- Sécuriser les voies dédiées (trottoirs et pistes cyclables) et les voies partagées.
- Végétaliser le plus possible les grands axes.
- Installer des éclairages de détection pour réduire la consommation et la pollution lumineuse.
- Permettre à nos enfants de se déplacer à pied pour aller à l'école par exemple.

Développer le rôle central de la gare

- Connecter la gare avec les autres quartiers et la zone Centr'Alp.
- Connecter la gare au tramway du Fontanil.
- Créer des tiers-lieux (espace de coworking).
- Renforcer la sécurité des mobilités.



L'ATTRACTIVITÉ DE VOREPPE

Accroître l'attractivité de Voreppe pour attirer une population jeune

- Protéger les commerces de proximité et créer une signalétique dédiée.
- Renforcer l'offre en matière de commerce : créer une boutique éphémère...
- Renforcer l'offre d'activités (lieux de convivialité, plus d'amplitude horaire des restaurants, du cinéma...).

Lutter contre le phénomène de ville-dortoir

- Attirer des jeunes.
- Créer des emplois qui correspondent aux profils des habitants de Voreppe.
- Organiser un marché le week-end.

Embellir le centre-bourg (culture, tourisme, loisirs...)

- Valoriser le patrimoine bâti.
- Végétaliser les places.
- Lutter contre les îlots de chaleur.
- Créer des événements qui rassemblent.
- Créer des places vivantes pour favoriser la mixité générationnelle.

Maintenir les services

- Dans tous les quartiers pour maintenir un équilibre social et générationnel.
- Dans des lieux spécifiques.



L'HABITAT ET LE LOGEMENT

Revoir la politique intensive de construction de logements

- Les effets de la surproduction sur la démographie ne se font pas ressentir.
- Limiter la hauteur des bâtiments en fonction du quartier concerné.

Arrêter les constructions qui ne respectent pas l'identité de Voreppe

- Protéger l'identité des quartiers et les respecter (pavillonnaires...).
- Engager des rapports de force face aux promoteurs immobiliers.

Accélérer la rénovation des logements

- Lutter contre les passoires thermiques.
- S'occuper des logements vacants.
- Construire en intégrant la transition écologique.
- Faire des bâtiments neutres en carbone.
- Privilégier la production d'énergie intégrée.
- Récupérer l'eau de pluie et mieux l'utiliser.

Compléter le parcours résidentiel

- Permettre à tout le monde de se loger.
- Expérimenter l'habitat partagé.

Communiquer plus fortement

- Sur les dispositifs d'aide existants.
- Sur les lois type ZAN et ZEN.



PARTICIPATION CITOYENNE ET VIE DÉMOCRATIQUE

Lutter contre le sentiment que « tout est décidé en avance »

- Accroître la transparence des dossiers débattus en Conseil municipal.
- Communiquer plus fortement sur les projets urbains en cours.
- Harmoniser les règles pour toutes et tous et garantir leur application.

Rapprocher l' élu de l'habitant

- Associer la population aux réflexions sur des sujets d'intérêt commun et appliquer les compromis trouvés.
- Créer un comité citoyen de veille foncière pour renforcer l'équilibre public face aux promoteurs immobiliers.

6

UNE CONTROVERSE AU CŒUR DE LA RÉFLEXION : LE RYTHME DE CONSTRUCTION À VOREPPE ET LA STRATÉGIE URBAINE DÉPLOYÉE PAR LA MUNICIPALITÉ

L'urbanisme a occupé une grande partie des débats qui se sont animés ces derniers mois.

La stratégie déployée par la municipalité a notamment été évoquée avec inquiétude par une partie des citoyens ne percevant pas les effets bénéfiques des politiques d'aménagement qui ont pour objectif de rééquilibrer la balance démographique et de ralentir le vieillissement de la population en attirant des ménages plus jeunes.

« Il y a une volonté manifeste dans les choix faits pour faire de Voreppe une ville de plus de 10 000 habitants et pour attirer de plus en plus de jeunes et moins de personnes âgées, mais à quel prix ? »

« Il faut regarder le prix de ces nouveaux appartements ? Vous connaissez des jeunes qui peuvent acheter un petit appartement entre 250 000 euros et 400 000 euros ? »

« Là où il y avait trois maisons, on laisse s'entasser des immeubles de plusieurs étages sans se soucier du cadre de vie des habitants tout autour. Pourquoi ne pas protéger tous les quartiers pavillonnaires ? »

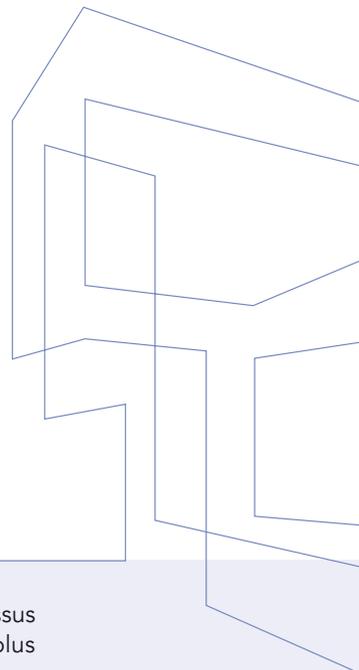




Cette thématique centrale est le cœur même des compromis qui ont été trouvés puisqu'elle comprend de manière transversale les questions de mobilités, de dynamique du centre-bourg et de qualité de vie à Voreppe. Autrement dit, le cadre de vie qui fonde l'attractivité de la commune dépend grandement de ce que la ville est en mesure de pouvoir protéger.

« Le centre-bourg est délaissé, il se dégrade par la disparition des commerces de proximité et par un nombre exponentiel de camions qui le traversent. »

« La gare de Voreppe est un atout majeur mais trop peu utilisé. Il faut aussi connecter en voies douces et en transport en commun Voreppe à d'autres communes comme Voiron ou Grenoble. »



8 grands axes, sous la forme de compromis issus des réflexions et reprenant les thématiques les plus importantes, forment la base de ce livre blanc.

7

LES COMPROMIS

QUI ONT ÉMÉRgé AU FIL DES DÉBATS

Les Voreppins sont partagés sur l'évolution de leur commune. Certains pensent que l'on construit trop, d'autres que la qualité de la vie s'est dégradée... À l'inverse, certains trouvent que la vie à Voreppe s'est maintenue ou encore que l'offre de logements dans la commune a gagné en qualité.

L'objectif numéro un de ces États Généraux était de faire se confronter les différentes opinions pour les faire aboutir sur des compromis. Ces derniers contribuent à dessiner les grands contours du Voreppe de demain :

> LA NÉCESSITÉ DE DISTINGUER LES OPÉRATIONS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE ET LA DENSIFICATION ISSUE DE LA PARCELLISATION

Si la stratégie urbaine de la commune est questionnée, c'est avant tout la division parcellaire qui est aujourd'hui tenue comme responsable d'une évolution jugée non maîtrisée de la commune. Le droit de l'urbanisme a été profondément modifié par l'adoption de la loi ALUR en 2014 qui a supprimé la surface minimum de terrain pour une construction et le Coefficient d'Occupation des Sols. La suppression de ces 2 outils avait vocation à favoriser la division parcellaire.

Avec le recul, on mesure mieux aujourd'hui les impacts de la loi dans des secteurs où la construction échappe largement à l'initiative publique : des constructions nouvelles qui ne respectent pas toujours la morphologie du quartier ; le sentiment chez les habitants d'un développement anarchique des constructions sans cohérence globale, sans respect de l'identité architecturale initiale... Les modifications du PLU que la municipalité a conduites en 2017 avaient vocation à trouver des alternatives à la suppression du COS en imposant notamment des coefficients de pleine terre, des reculs et des hauteurs pour encadrer la construction.

Il apparaît nécessaire de reprendre et d'affiner ce travail et d'engager une modification du PLU.

> AUTANT QUE LE « COMBIEN CONSTRUIRE », UNE QUESTION MAJEURE : LE « COMMENT MIEUX CONSTRUIRE ? »

La stratégie urbaine qui sous-tend le PLU vise d'une part à répondre à une demande de logement encore forte notamment chez les jeunes ménages et à maintenir l'équilibre social et générationnel de la commune.

Certains considèrent que le rythme de construction est trop élevé et que cela contribue à dénaturer la commune. Ils considèrent également que, malgré cet effort de construction, la commune ne parvient ni à stabiliser sa population ni à maintenir l'équilibre générationnel et social compte tenu notamment du coût de plus en plus important du logement.

D'autres à l'inverse considèrent qu'il est nécessaire de maintenir un rythme de construction suffisant, sans toutefois être démesuré, pour répondre à la demande et que la raréfaction des constructions ne pourrait qu'accroître encore la cherté du logement.

Quels que soient les points de vue sur les volumes de construction, tous s'accordent à considérer que la question du « comment mieux construire » est centrale. Plusieurs pistes de réflexion ont été esquissées : donner plus de poids à la parole publique par rapport aux initiatives privées et améliorer le dialogue avec les promoteurs, réintroduire la nature en ville et être vigilant à l'équilibre entre espaces bâtis et espaces de respiration et à la préservation des paysages.

A été évoquée l'idée de réaliser **une Charte Architecturale** déclinée par quartier qui permettrait de mieux encadrer le travail des architectes et des promoteurs.

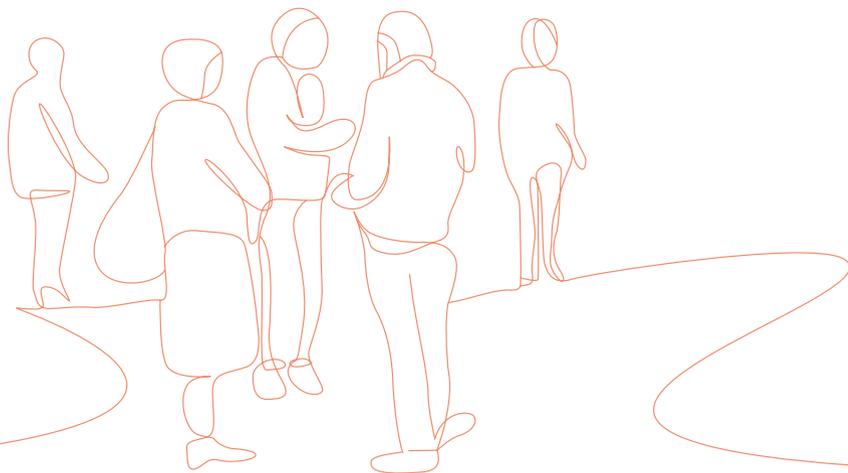
Cette charte pourrait être complétée par **un guide des espaces publics** permettant d'adapter la ville au réchauffement climatique et au vieillissement de la population et d'organiser un meilleur partage de l'espace tout en réintroduisant la nature en ville.

A également été évoquée l'idée d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation dédiée à la préservation des vues sur le grand paysage dans le cadre de la modification du PLU tout comme la préservation du patrimoine agricole bâti et la préservation du patrimoine végétal (haies...).

► RÉNOVER L'EXISTANT POUR RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET COMPLÉTER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

Outre le mieux construire, les États généraux ont montré la nécessité de rééquilibrer la stratégie entre la production de logements neufs et la réhabilitation des logements vacants, et de l'ensemble des logements existants. Cette orientation s'inscrit dans le cadre de la trajectoire vers la neutralité foncière et l'éradication progressive des passoires thermiques. La loi prévoit en effet, entre 2025 et 2034, l'interdiction à la location des logements ayant un diagnostic de performance énergétique G, F et E. Au total, près de 40% du parc de logements pourrait être concerné; avec certains secteurs comme le centre-bourg encore plus exposés.

Lancer un grand plan de rénovation des logements, habités comme vacants, permettrait de lutter contre la précarité énergétique et contre les passoires thermiques. Pour inciter le plus fortement possible ces rénovations, la mairie peut proposer une communication ciblée pour évoquer l'ensemble des aides, nationales comme locales, à disposition des citoyens pour accélérer les rénovations des logements. Une structure publique dédiée à l'acquisition de logements et de commerces en vue de rénovation pourrait aussi être créée à l'échelle du Pays Voironnais. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation spécifique au centre-bourg pourrait enfin être imaginée dans le cadre de la modification du PLU.



> UN LIEN MAJEUR ENTRE CONSTRUCTIONS, ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ, OU COMMENT PENSER LA MOBILITÉ ET SA PRATIQUE AVANT LA CONSTRUCTION ?

La question des liens, les liens sociaux mais aussi les liens physiques entre les quartiers et entre les quartiers et le bourg-centre dans une commune qui a la spécificité d'être très étendue, a été au centre des discussions des États Généraux. Beaucoup ont insisté sur le rôle fondamental des espaces partagés et des espaces publics comme espaces de rencontre mais aussi sur la nécessité de renforcer les capacités de mise en relation entre les différentes fonctions de la commune et les différents quartiers.

Le développement des modes doux et leur sécurisation apparaissent comme fondamentaux pour améliorer la circulation. L'aménagement extérieur des constructions doit être pensé en amont et anticipé en les dotant de parkings à vélo, de places de stationnement, d'espaces partagés pour automobilistes, cyclistes et piétons. Développer la mobilité, c'est lutter contre l'étalement urbain.

La situation du quartier de la gare, dont le parvis a récemment été rénové, est régulièrement citée pour exposer le fait qu'elle doit avoir une place centrale dans la diversification de la mobilité à instaurer. Elle possède un rôle pivot dans la commune de Voreppe. D'un côté elle peut devenir la plateforme centrale de la mobilité de la ville, de l'autre, elle peut répondre pleinement à une fonction plurielle qui amène les habitants à travailler mais qui ouvre aussi la commune aux autres territoires.

Un schéma communal des pistes cyclables ambitieux apparaît aujourd'hui incontournable. Il pourrait être imaginé pour penser plus largement ce moyen de déplacement notamment à l'intérieur du périmètre de Voreppe. On pourrait également renforcer les connexions entre les quartiers, avec le développement d'une navette qui rendra plus fluide la mobilité à l'intérieur de Voreppe, mais également le lien avec les communes environnantes et les moyens de transport qu'elles proposent. Les navettes à mettre en place entre Voreppe, ses quartiers, et les villes comme Voiron et Grenoble ont un rôle majeur dans le développement des connexions à faire. Typiquement, un dispositif doit permettre le lien entre les quartiers de Voreppe et le tramway qui se situe sur Le Fontanil.

> LA LOCALISATION DES SERVICES, ENTRE MIXITÉ ET PROXIMITÉ

Penser l'aménagement du territoire avant de commencer une construction revient à se questionner sur la place des équipements et des services au sein de la commune. Globalement plus dotée qu'une commune de cette taille, Voreppe a la chance de bénéficier d'un niveau de services et d'un nombre d'équipements importants. Dès lors que ce constat a été posé, plusieurs opinions divergentes ont émergé :

➤ D'un côté, certains pensent qu'il faut plus de services de qualité, quitte à enlever un peu de leur maillage, pour préserver l'attractivité résidentielle de Voreppe notamment envers les jeunes ménages. La solution est donc de massifier en développant la mixité des équipements existants et la diversification de leurs usages.

➤ De l'autre, certains pensent qu'il faut plus de services partout pour éviter ce phénomène tant redouté de « cité-dortoir ». La solution est donc de répartir géographiquement les services.

Le compromis réside dans l'accessibilité des services. Dès lors que l'aménagement du territoire comprend la présence de moyens de se déplacer facilement, la notion de proximité des services et des équipements évolue. La clé réside donc dans un subtil équilibre qui d'une part puisse s'accorder avec la configuration des quartiers, et d'autre part qui puisse renforcer l'accès à l'ensemble des équipements et des services.

> TROIS SECTEURS QUI MÉRITENT ENCORE PLUS D'ATTENTION

Si tous les quartiers de Voreppe sont concernés par ces évolutions annoncées des documents d'urbanisme, deux paraissent encore plus importants à intégrer dans les démarches d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Le centre-bourg qui, comme déjà évoqué, souffre d'une dynamique qui s'affaïsse année après année, mérite une attention toute particulière et en lien avec la volonté publique de rénover l'existant, de protéger et de valoriser le patrimoine.

Centr'Alp est une zone d'activités particulière car elle concentre de nombreux habitants de Voreppe mais aussi des communes voisines qui s'y rendent quotidiennement pour travailler. Toutes les activités compatibles avec l'habitat doivent sortir de cette zone pour intégrer les lieux à redynamiser comme le centre-bourg par exemple. À l'inverse, doivent s'y trouver les activités qui ne sont pas compatibles avec l'habitat afin de protéger le dynamisme du centre-ville. La connexion de Voreppe à Centr'Alp doit être renforcée pour limiter la mobilité, notamment domicile-travail, uniquement basée sur la voiture individuelle, mais elle ne doit pas être aménagée de services et d'équipements qui pénaliseraient l'activité du centre-bourg.

Enfin, le Chevalon est un quartier particulier sur lequel une attention toute particulière doit être mise. Cette zone éloignée du centre-bourg illustre parfaitement les décisions qui doivent être prises en matière d'aménagement des services de proximité.

Trois orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pourraient être actionnées pour exprimer pleinement l'ambition de la commune en matière d'aménagement :

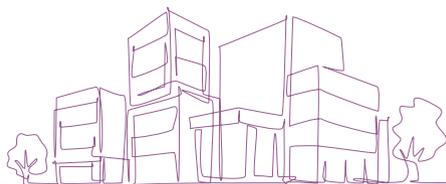
- Une OAP centre-ville à créer
- Une OAP du quartier du Chevalon à modifier
- Une OAP « paysage » qui permettra de définir des règles qui devront être respectées sur l'ensemble de la commune à modifier.

➤ PROTÉGER CE QUI FONDE L'ATTRACTIVITÉ DE VOREPPE : SA QUALITÉ DE VIE

L'attractivité de la ville de Voreppe ne dépend pas uniquement de sa capacité à proposer des emplois comme c'est notamment le cas avec la zone Centr'Alp. La volonté que les ménages ont à venir s'installer sur la commune est motivée par la qualité de vie et le cadre de vie qu'ils y trouvent. Si la construction de logements ne permet pas tout et ne parvient pas, pour le moment, à renverser la balance démographique, les éléments fondateurs de cette qualité de vie doivent être développés ou a minima maintenus. Il en va des services liés à la petite enfance, de l'activité des nombreuses associations, de l'offre sportive, de la qualité de l'offre commerciale, de la dynamique du centre-bourg, de la proximité des équipements... Préserver ces qualités qui fondent l'attractivité, et les développer lorsque cela est possible, est un compromis qui fait sens dans ces États Généraux.

Le Pays Voironnais doit être sollicité pour récupérer les fonds nécessaires afin de réhabiliter le centre-bourg, de prendre la main sur la rénovation des logements, pour s'engager plus fortement dans la sauvegarde des commerces du centre-bourg...

Enfin, la qualité de vie à Voreppe doit être mise en vitrine par une communication publique pertinente et plus engagée qu'actuellement : à titre d'exemple, la ville la plus sportive du Pays Voironnais, la ville où vivent le plus grand nombre d'associations...

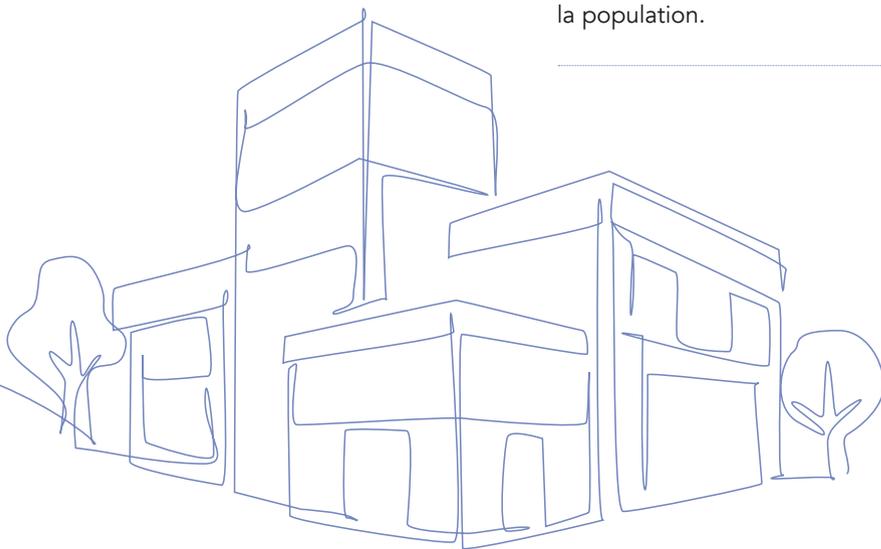


► **REMETTRE LE CITOYEN AU CENTRE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ÉLUS ET LES HABITANTS** (création d'un conseil citoyen de l'urbanisme)

Les États Généraux de la ville de Voreppe ont aussi été l'occasion d'évoquer la place du citoyen dans les démarches, notamment urbanistiques et d'aménagement lancées par les élus. Quel rôle doit avoir le citoyen dans la vie démocratique de sa commune ?

Alors que la défiance des citoyens envers leurs représentants est croissante, il est indispensable pour la vie de la Cité de retrouver des espaces communs de débats et de partage. Les États Généraux en ont été un mais le processus a tout de même souffert d'une participation qui n'a pas été à la hauteur de l'enjeu, n'enlevant en rien la légitimité de la démarche et de ses conclusions. Ce désamour de la cause publique n'est pas propre à Voreppe.

La démarche de ces États Généraux partait du postulat suivant : une partie des citoyens considèrent avoir du mal à se faire entendre, notamment lorsque des décisions sont prises pour aménager le territoire. Les citoyens souhaiteraient ainsi pouvoir peser plus sur les décisions des promoteurs immobiliers afin de rendre les projets de construction plus en phase avec l'identité de la ville de Voreppe. A minima, ils souhaiteraient pouvoir suivre et être informés de la teneur de ces projets afin de mesurer l'écart qui peut exister entre le projet proposé et le projet une fois concrétisé. Plusieurs actions sont proposées comme la création d'un conseil citoyen de l'urbanisme qui permettrait un vrai suivi des projets menés, ou encore l'organisation régulière de permanences d'élus permettant un lien encore plus direct avec la population.



8

LA SUITE DE LA DÉMARCHE : VERS UNE ÉVOLUTION DU PLU

Dans les prochains mois, les Voreppines et les Voreppins seront invités à participer à une évolution du PLAN LOCAL D'URBANISME pour intégrer les compromis issus des États Généraux.

Les différents leviers à enclencher, décrits dans les pages de ce livre blanc, devront être précisés et appliqués. Il s'agira de la seconde étape de la réinvention collective du Voreppe de demain !





www.voreppe.fr

Partagez avec nous sur 

VILLE DE
Voreppe